



Paris, 5 juin 2013

Défi « Handicap et Travail » dans la Fonction Publique : Le gouvernement doit permettre au FIPHFP de remplir pleinement ses missions

Les associations et syndicats, représentés au Comité national du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP) rendent publique la lettre commune, cosignée par l'ensemble des 16 organisations membres, adressée le 28 mai au premier ministre et aux ministères de tutelle (ministre de l'Intérieur, ministre de l'Economie et des Finances, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, ministre des Affaires Sociales et de la Santé, ministre déléguée chargée des personnes handicapées, et ministre délégué chargé du budget).

Au-delà de l'argumentaire développé dans ce courrier, nous rappelons le contexte socio-économique qui accentue les difficultés des agents et des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Et nous soulignons que le FIPHFP assurera lui-même le financement du renfort nécessaire en personnel. Nous attendons donc une réponse positive rapide du gouvernement, en cohérence avec l'engagement du Président de la république de faire du handicap une préoccupation générale de l'action du gouvernement

Les organisations associatives et syndicales soussignées, membres du Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) appuient la demande formulée par André MONTANE, nouveau Président de l'instance, visant à renforcer sans délai le personnel affecté à l'Etablissement public (courrier du 26 avril dernier).

Il s'agit de permettre au FIPHFP de remplir pleinement et plus sereinement les missions qui lui ont été confiées par la loi du 11 février 2005. En juin 2012 déjà, dès la mise en place du nouveau gouvernement, le Comité national avait adressé une Lettre ouverte au Premier Ministre l'alertant sur la situation critique entre le surcroît de charges et un budget de fonctionnement bien en deçà des besoins. Le Comité avait pris acte, en septembre, de l'arbitrage dégageant des mesures d'urgences, tout en exprimant ses inquiétudes pour l'avenir.

C'est donc logiquement qu'à l'amorce de ce nouveau mandat du Comité national, les membres de nos deux collèges syndicaux et associatifs s'associent à la requête de son Président. Sans augmentation de ses moyens, les activités du FIPHFP en faveur des agents en situation de handicap seront pénalisées, et les conditions de travail du personnel affecté à ses missions se dégraderont à nouveau. Nous ne pouvons l'accepter.

Nous rappelons que plusieurs audits réalisés en 2011 avaient souligné la nécessité de renforcer fortement l'effectif en personnel. Depuis sa création, l'activité du FIPHFP a plus que décuplé, sans augmentation significative du nombre d'agents qui lui sont affectés.

Nous attendons donc que votre ministère réponde positivement au renfort sollicité d'au moins 4 postes ; l'argumentaire développé par le Président souligne le besoin de ces compétences supplémentaires pour que la Fonction publique puisse appliquer la politique handicap que prône votre gouvernement. Ceci permettrait au Comité national du FIPHFP de se doter enfin d'un budget 2013 à la hauteur des enjeux ; et contribuerait à compenser le retard pris à sa nomination.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.